



LE LABEL ÉCOLES DE COMMERCE ÉQUITABLE



ÉCOLES DE COMMERCE ÉQUITABLE

le label des établissements engagés en faveur du commerce équitable

Le Label "Ecoles de commerce équitable" : une campagne de mobilisation à destination des établissements scolaires engagés dans le commerce équitable...

Deux objectifs principaux :

- ❖ valoriser l'engagement des établissements scolaires en faveur du commerce équitable
- ❖ offrir un cadre pour structurer, accompagner et amplifier les actions menées.

C'est la déclinaison française d'une initiative internationale déjà bien développée dans divers pays : les « **Fair trade schools** ».

Cette campagne destinée aux établissements scolaires prend ses racines dans une campagne équivalente destinée aux collectivités territoriales.

Dans le monde elle s'appelle « Fair trade towns » : <http://www.fairtradetowns.org/>
et en France « Territoires de commerce équitable » : <http://www.territoires-ce.fr/s/>.

...portée par un collectif d'acteurs du commerce équitable



ÉCOLES DE COMMERCE ÉQUITABLE

le label des établissements engagés en faveur du commerce équitable

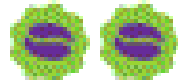
Fonctionnement du label

- ❖ Il est valable 3 ans, et renouvelable
- ❖ Il se décline en 3 niveaux d'engagement

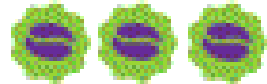
- Niveau 1



- Niveau 2



- Niveau 3



- ❖ Il nécessite que l'établissement ait atteint 3 objectifs parmi 5 possibles.

ÉCOLES DE COMMERCE ÉQUITABLE

le label des établissements engagés en faveur du commerce équitable

5 objectifs, constitutifs d'une démarche globale d'engagement en faveur du commerce équitable

Un objectif obligatoire :



Mise en place d'un comité de pilotage multi-acteurs au sein de l'établissement scolaire et vote d'une délibération en CA

Quatre objectifs de progrès :



Acheter des produits issus du commerce équitable



Sensibiliser/former au commerce équitable les jeunes, les agents et la communauté éducative



Communiquer (en interne et en externe) sur les événements et engagements de l'établissement en faveur du commerce équitable



Favoriser des partenariats extérieurs et des jumelages autour du commerce équitable

LES NIVEAUX D'ENGAGEMENT PAR OBJECTIFS

Certains engagements peuvent varier en fonction de la nature de l'établissement : se reporter au dossier de candidature adapté pour le détail.

Objectif 1 : Délibération et comité de pilotage	Objectif 2 : Achat	Objectif 3 : Sensibilisation	Objectif 4 : Communication	Objectif 5 : Partenariat
Niveau 1 GRAIN				
Un comité de pilotage est constitué.	Des produits de commerce équitable sont ponctuellement proposés à la vente ou à la consommation. (achat < 200 € / an)	Intervention ponctuelle sur le commerce équitable.	Action de communication ponctuelle sur une action de commerce équitable.	Au moins un partenariat local autour du projet ou de la thématique commerce équitable.
Une délibération est votée.		Un ouvrage/outil sur le commerce équitable au centre de documentation.		
Niveau 2 GRAINS				
Un comité de pilotage comporte au moins 3 catégories d'acteurs.	Des produits de commerce équitable sont proposés à la vente ou à la consommation régulièrement, tout au long de l'année. (achat entre 200 et 1000 € / an)	Interventions régulières sur le commerce équitable. Au moins un projet d'année durant le temps scolaire.	Des actions de communication régulières, internes à l'établissement, sur les actions menées et l'engagement de l'établissement.	Plusieurs partenariats autour du projet ou de la thématique commerce équitable.
Une délibération et un plan d'action sont votés.	Des jeunes collaborent aux ventes.	3 ouvrages/outils sur le commerce équitable au centre de documentation. Des jeunes collaborent aux actions de sensibilisation.		
Niveau 3 GRAINS				
Un comité de pilotage comporte au moins 3 catégories d'acteurs et collabore activement avec des jeunes.	Des produits de commerce équitable sont proposés régulièrement à la vente ET à la consommation, dans le cadre d'une politique d'achat responsable. (achat > 1000 € / an)	Interventions régulières sur le commerce équitable, dans et hors temps scolaire. Au moins un projet d'établissement interdisciplinaire.	Des actions de communication régulières, internes ET externes à l'établissement, sur les actions menées et l'engagement de l'établissement.	Plusieurs partenariats autour du projet ou de la thématique commerce équitable, dont au moins un nouveau depuis le label et/ou un international.
		Un rayon dédié au commerce équitable et thèmes liés au centre de documentation.		Au moins une action envers une collectivité du territoire et/ou un autre établissement scolaire (campagnes TDCE et Label école).
Une délibération et un plan d'action intégré dans le projet d'établissement, sont votés.	Les jeunes et le personnel sont impliqués et formés dans l'achat/vente.	Les jeunes et le personnel sont impliqués et formés en éducation au commerce équitable.	Des jeunes ont mené au moins une action en autonomie.	Des jeunes collaborent aux partenariats.

ÉCOLES DE COMMERCE ÉQUITABLE

le label des établissements engagés en faveur du commerce équitable

Une démarche d'évaluation en 3 étapes

1. Auto-Évaluation

En remplissant le formulaire et le dossier de candidature

2. Évaluation par les pairs

Examen du dossier de candidature par un établissement déjà labélisé

3. Evaluation externe

Examen du dossier par un jury



=> OCTROI DU LABEL

ÉCOLES DE COMMERCE ÉQUITABLE

le label des établissements engagés en faveur du commerce équitable

Comment constituer un dossier de candidature au label ?

Aller sur le site internet : <https://www.label-ecoles-equitable.fr/>

- ❖ Remplir le formulaire « Auto-Diagnostic » pour déterminer si l'établissement est éligible
- ❖ Si c'est le cas, procéder à son **auto-évaluation** et déterminer soi-même son niveau d'engagement
- ❖ Télécharger le dossier de candidature correspondant à son type d'établissement
- ❖ Le remplir par le comité de pilotage (décrire démarches, résultats, justificatifs utiles)
- ❖ Dossier à compléter et à envoyer en version numérique (scanner les annexes) à menard@commerceequitable.org

ÉCOLES DE COMMERCE ÉQUITABLE

le label des établissements engagés en faveur du commerce équitable

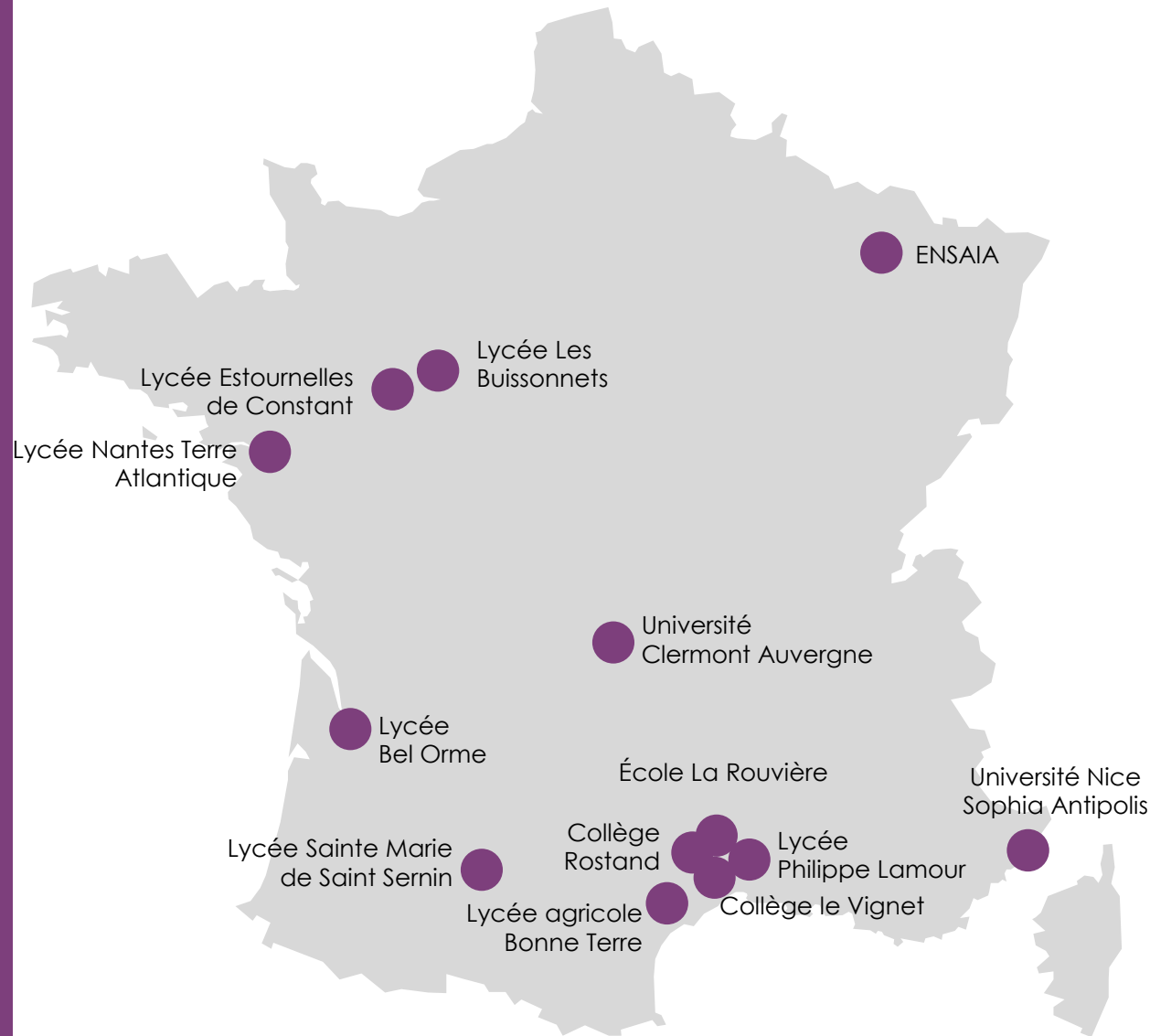
Un label et après ?

L'octroi du label, valable 3 ans, permet à l'établissement de communiquer sur sa démarche et ainsi de valoriser son engagement

- ❖ Possibilité d'organiser une cérémonie de remise du label
- ❖ Mise à disposition d'outils de communication
- ❖ Être identifié comme un partenaire privilégié des acteurs de commerce équitable et participer à des actions collectives autour du label et au-delà : rejoindre les pairs évaluateurs, devenir un relai sur son territoire...
- ❖ Possibilité de re-candidater pour obtenir un label d'un niveau supérieur et ainsi mettre en lumière les démarches de progrès engagées dans l'établissement

ILS L'ONT FAIT !

Les établissements labellisés



FOCUS SUR :

Le lycée Bel Orme, à Bordeaux

Aujourd'hui le lycée Bel Orme continue à former de jeunes ambassadeurs du commerce équitable à travers des jeux, des débats au sein de l'établissement, des visites et des rencontres avec des acteurs et bénévoles du Commerce équitable et la mise en place d'une boutique pédagogique ouverte aux récréations.

« Depuis qu'on a demandé le label, ça a bougé au sein de l'établissement. Le gestionnaire de la cantine est emballé et veut faire plus de choses au niveau du commerce équitable (...) »

« Ça mobilise les gens. Pour nos élèves, c'est tout bénéfique : ils mangent mieux, ça les sensibilise. Le fait qu'ils viennent à la boutique, qu'on leur en parle, que ce soient d'autres jeunes qui leur en parlent, finalement ils se sentent concernés »

Sophie Dionisi, enseignante

FAIRE LE LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS PEDAGOGIQUES

Un label qui s'articule aux priorités des politiques publiques, notamment autour de l'Education au développement durable

Quelques exemples :



« Le **label ministériel E3D** est parfaitement compatible avec d'autres labels portés par certains partenaires, qui valorisent le travail mené conjointement. »

(Source : accord du 5 juin 2019 entre le ministère de l'Education nationale et l'agence française de la Biodiversité)

Une double labellisation est donc possible, dans le cadre de démarches globales d'établissement et de partenariats renforcés.



Les ODD sont un autre axe de travail de l'Education nationale (cf. partenariat Fondation GoodPlanet). Or, le commerce équitable peut participer à atteindre plusieurs d'entre eux. A l'échelle d'un établissement scolaire, le travail autour du label « Ecoles de commerce équitable » permet de s'inscrire dans **l'ODD 12. Consommation et production responsable**, à travers par exemple des actions relatives aux achats.



Consommer responsable ? L'alimentation

Dans une démarche de pédagogie active, ce guide propose des activités variées et interdisciplinaires autour notamment du commerce équitable et en lien avec les programmes scolaires.



Pour nous contacter :

Claire Ménard
Chargée de projet Education
Coordnatrice nationale du Label Ecoles de commerce équitable
Commerce Equitable France
(0)1 43 94 72 48
menard@commerceequitable.org



Changeons nos échanges !